



CD

Agression pour un filet de linge

Ce **jeudi 2 juillet 2026**, au Centre de détention (CD) du CP de Rennes-Vezin, un de nos collègues a été violemment agressé par un détenu pour un simple filet de linge.

Vers 14h30, lors de mouvements internes, le détenu B. se montre particulièrement énervé, son filet de linge n'ayant pas été ramassé par la buanderie.

Voyant que la surveillante de la buanderie est sur son aile, le détenu la rejoint et exige qu'elle le récupère. Cette dernière lui rappelle alors la procédure de remise. Refusant toute explication, **il devient immédiatement insultant et adopte une attitude agressive.**

Constatant que la situation dégénère, **un détenu présent à proximité tente de maîtriser l'agresseur.** Ce dernier lui assène plusieurs coups de coude pour le repousser. Notre collègue du RDC intervient alors afin de faire retomber la tension. Il est violemment poussé, obligeant nos deux collègues à procéder à la maîtrise du détenu.

Lors de cette intervention, celui-ci **oppose une violente résistance et assène plusieurs coups de genou** au niveau du flanc de notre collègue. Alertés par le déclenchement de l'alarme, les renforts interviennent rapidement. Malgré leur arrivée, le détenu **continue de se débattre avec violence** avant d'être finalement maîtrisé **puis conduit au Quartier Disciplinaire (QD).**

Ce détenu n'en est malheureusement pas à sa première agression. Au mois de mars, alors qu'il était en régime ouvert au CD, il avait **agressé un surveillant**, ce qui lui avait valu un premier séjour au Quartier Disciplinaire avant son placement en régime fermé.

Bilan : notre collègue souffre de vives douleurs à la suite des coups reçus et déposera plainte. Un second agent présente également une douleur à la main gauche à la suite de la maîtrise.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue lâchement agressé pour un motif aussi dérisoire et reste à sa disposition pour l'ensemble de ses démarches administratives et judiciaires.

Le bureau local FO Justice exige une sanction disciplinaire à la hauteur de la gravité des faits ainsi que le transfert immédiat à l'issue de son séjour au Quartier Disciplinaire.

Le bureau local FO Justice apporte également tout son soutien aux personnels du Centre de détention. Les fortes chaleurs ne font qu'aggraver des conditions de travail déjà éprouvantes, alors que les bureaux restent toujours dépourvus de moyens de rafraîchissement pourtant demandé depuis plusieurs années.

Cette nouvelle agression rappelle qu'en détention, une situation en apparence anodine peut rapidement dégénérer et mettre en danger les personnels.

Le 02 Juillet 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

